

#Covid-19 #ContactTracing #ContactCovid #gestionépidémie #Tester-Alerter-Protéger

[Point de situation sur le contact tracing]

Deuxième vague et confinement : l'Assurance Maladie adapte à nouveau ses modalités de contact pour remonter plus vite les chaînes de contamination

Alors que la France connaît un nouveau confinement rendu nécessaire par l'ampleur de la deuxième vague de l'épidémie de Covid-19, l'Assurance Maladie poursuit son action de contact tracing en lien étroit avec les médecins généralistes et les agences régionales de santé. La progression très brutale du nombre de patients positifs à la Covid-19 et de leurs cas contact met sous forte tension les exigences de rapidité et d'exhaustivité du tracing, ce qui rend nécessaire de nouvelles évolutions du dispositif mis en place le 13 mai dernier. L'objectif : maintenir un appel le plus rapide possible des patients positifs pour donner ensuite aux personnes contact le maximum d'informations sur la conduite à tenir.

Une semaine après son précédent point de situation et alors que la situation sanitaire continue de se dégrader avec 46 290 nouveaux cas de Covid-19 dénombrés hier dimanche, l'Assurance Maladie dresse un nouvel état des lieux des évolutions nécessaires du contact tracing face à l'accélération de l'épidémie.

Un dispositif qui demeure essentiel dans le contexte du reconfinement...

La mise en place du confinement depuis le 30 octobre appelle une poursuite de ce travail de contact tracing afin notamment :

- de traiter les risques de contamination dans le cercle familial ou sur le lieu de travail qui ne disparaîtront pas totalement avec le confinement ;
- d'accompagner, dans une situation de confinement voire d'isolement qui peut être difficile pour certains, les patients zéro et les personnes contact qui en ont besoin dans leurs démarches, que ce soit dans l'accès au test ou dans la délivrance d'un arrêt de travail.

Associés au confinement qui vise à réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire métropolitain et en Martinique, l'identification et le suivi des patients zéro et de leurs cas contact demeurent ainsi un élément pivot de la stratégie « Tester, Alerter, Protéger » au même titre que le respect des gestes barrières et de l'ensemble des consignes liées au confinement.

... sous réserve d'adaptations permettant de gagner du temps dans le suivi des personnes contact

A date, les indicateurs de l'Assurance Maladie montrent que le dispositif de contact tracing, s'il parvient à faire face à la deuxième vague épidémique, doit composer avec des volumes en très forte croissance. Ainsi, la semaine dernière (du 23 au 29 octobre) a été marquée par un rebond très net du nombre de patients diagnostiqués positifs (presque 300 000, soit une hausse de 59% par rapport à la semaine précédente) et du nombre de patients contact (plus de 600 000, soit une augmentation de 24%). Au total, depuis le lancement du dispositif, ce sont **3,6 millions de personnes en France qui ont été identifiées et contactées par les enquêteurs de l'Assurance Maladie** (1 million de patients diagnostiqués positifs à la Covid et 2,6 millions de cas contact). Malgré l'investissement record des équipes de l'Assurance Maladie (près de 120 000 contacts quotidiens ces derniers jours), cette accélération des contaminations n'est pas sans impact sur la performance du suivi des patients : **la semaine dernière, l'Assurance Maladie a réussi à joindre 85% des patients positifs** contre 92% la semaine précédente et 70% des personnes cas contact contre 87% au cours de la semaine précédente. Depuis le 20 octobre, afin de faire face à l'augmentation très importante du nombre de cas contact, elle envoie à toutes les

personnes contact qui n'ont pu être jointes dans la journée par ses enquêteurs sanitaires un SMS leur indiquant les démarches à suivre.

Dans ce contexte et alors que le SARS-CoV-2 circule très rapidement sur la majorité du territoire, l'Assurance Maladie doit encore gagner du temps dans sa course contre le virus et continuer d'adapter le dispositif de contact tracing. A cette fin, elle déploie actuellement de **nouvelles modalités de communication avec les personnes cas contact** :

- depuis plusieurs jours, **des messages étaient adressés par mail aux personnes contact de 18 ans et plus détentrices d'un compte ameli** afin de les inviter à consulter leur messagerie ameli pour y trouver toutes les informations utiles. Les personnes n'ayant pas consulté leur messagerie ameli étaient contactées par téléphone dans les 24 heures par les enquêteurs sanitaires ;
- **à compter du 3 novembre, afin de toucher l'ensemble des personnes contact et pas seulement celles qui détiennent un compte ameli, les mails seront remplacés par des SMS émis par le numéro 38663 renvoyant, via un lien cliquable, vers un site internet. Il sera essentiel que les personnes cas contact consultent ce site car elles y trouveront, adaptées à leur situation personnelle, l'ensemble des informations utiles sur les mesures sanitaires à respecter et sur leurs droits (arrêt de travail, délivrance gratuite de masques...).**

Ces mesures permettent de concentrer les appels téléphoniques sur les patients zéro et d'améliorer encore, avec ces derniers, la recherche des cas contact qui constitue le cœur de la mission sanitaire confiée à l'Assurance Maladie. A cet effet, l'ensemble des patients dépistés positifs à la Covid-19 reçoivent désormais, avant tout échange téléphonique, **un message SMS leur demandant de préparer cet entretien**. Toujours à compter du 3 novembre, **ce SMS renverra, via un lien cliquable, vers un site qui permettra aux patients positifs de préparer la liste de leurs cas contact à risque ainsi que leurs coordonnées** dans l'attente de l'appel téléphonique de l'Assurance Maladie.

A l'heure du reconfinement et alors que la lutte contre la maladie s'intensifie, **le dispositif de contact tracing demeure non seulement essentiel mais s'adapte continûment afin de gagner en réactivité et en efficacité.**

Pour en savoir plus sur les évolutions du contact tracing et pour savoir reconnaître un contact de l'Assurance Maladie, rendez-vous sur [ameli](#).

Le saviez-vous ? Le contact tracing intègre désormais les tests antigéniques

Pris en charge à 100% par l'assurance maladie obligatoire, sans avance de frais ni prescription médicale, quel que soit le professionnel de santé qui les réalise (médecin, infirmier, pharmacien), les tests antigéniques constituent un outil supplémentaire dans la lutte contre l'épidémie.

A l'instar des tests RT-PCR, l'Assurance Maladie aura accès aux résultats des tests antigéniques lui permettant ainsi de contacter les patients zéro dans le cadre du contact tracing.

Elle accompagnera également les professionnels de santé qui réalisent les tests antigéniques pour qu'ils puissent effectuer eux-mêmes le tracing ; cette faculté, déjà possible pour les médecins, devrait être ouverte aux pharmaciens et aux infirmiers libéraux par la loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire.

Important : les tests antigéniques ne sont pas destinés aux cas contact. Il est important que ceux-ci réalisent un test RT-PCR selon les délais indiqués (immédiatement en cas de symptômes ou dès le 7^{ème} jour si aucun symptôme n'est survenu).

Pour en savoir plus sur les tests antigéniques, rendez-vous sur [ameli](#).

A propos de l'Assurance Maladie

Depuis 75 ans, l'Assurance Maladie joue un rôle majeur au service de la solidarité nationale en assurant la gestion des branches Maladie et Accidents du travail et Maladies professionnelles du régime général de la Sécurité sociale. Afin de pouvoir protéger durablement la santé de chacun, à chaque étape de la vie, elle agit en proximité auprès de l'ensemble des acteurs, assurés, professionnels de santé, entreprises, institutionnels... et crée les conditions pour assurer collectivement la pérennité du système. Acteur pivot du système, elle œuvre au quotidien pour garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins, pour accompagner chaque assuré dans la préservation de sa santé et pour améliorer en permanence l'efficacité du système. Elle s'appuie pour cela sur l'expertise de ses plus de 80 000 collaborateurs, répartis sur l'ensemble du territoire au sein de la Caisse nationale et des 102 caisses primaires d'assurance maladie, des 16 directions régionales du Service médical, des quatre caisses générales de sécurité sociale (CGSS) et de la caisse de sécurité sociale (CSS) dans le cas de Mayotte, des 16 caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) et des 13 unions de gestion des établissements de caisse d'Assurance Maladie (Ugecam) qui partagent le même mot d'ordre au service de la santé de tous : AGIR ENSEMBLE, PROTEGER CHACUN.

Contacts presse de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie

presse.cnam@assurance-maladie.fr

Céline Robert-Tissot : 01 72 60 13 37

Caroline Reynaud - 01 72 60 14 89

Cécile Fize - 01 72 60 18 29



Suivez notre actualité sur [Twitter](#) !